



SCOLARITÉ

SAINTE-THÉRÈSE : VIVRE ENSEMBLE À L'ÉCOLE

L'équipe de l'école Sainte-Thérèse s'est engagée pour trois années sur un projet mettant l'accent sur le vivre ensemble, avec la volonté de favoriser le bien-être des enfants à l'école.

Mis en ligne le 30 novembre 2017

Organisation d'assemblées d'enfants, élaboration collective du règlement de la cour de récréation... « Les enseignants travaillent particulièrement sur la mise en place du tutorat, d'ateliers de travail en petits groupes au sein d'une classe ou entre des grands et des plus petits », explique **Monique Chaillou, directrice de l'école**.

« Cela permet à chacun d'apprendre à communiquer, à collaborer, à accepter et respecter l'autre dans sa différence, à accepter ses erreurs. Chaque semaine, par exemple, des élèves de cycle 3 vont lire des histoires à des élèves de cycle 2. C'est un moment très attendu par tous. » De même, la sensibilisation au développement durable s'inscrit dans cette thématique du vivre ensemble : les élèves de primaire ont participé à l'opération **Nettoyons la nature** dans plusieurs lieux de la commune.

Un composteur vient d'être mis en place dans l'école, un apiculteur est venu expliquer le rôle des abeilles dans la biodiversité, les élèves de cycle 3 travaillent sur le tri et le recyclage... Ils ont été invités par les CE1 pour un petit-déjeuner à l'issue duquel chacun a trié ses déchets. Courant novembre, ils sont allés visiter l'usine Arc-en-ciel, à Couëron, qui traite l'ensemble des déchets ménagers de Nantes métropole. « Tout au long de l'année, différentes animations et actions vont venir soutenir cet apprentissage si important de la vie en société ».



[≡ RETOUR À LA LISTE](#)





Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

 **CONTACTEZ-NOUS**

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Lundi et mardi : 8h30 > 12h30, mercredi et vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30, jeudi : fermé toute la journée

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis, urbanisme : premier samedi du mois.